

TERRAINS DE TENNIS FORMULAIRE D'INSCRIPTION

<input type="checkbox"/> Nouveau membre <input type="checkbox"/> Ancien membre	FRAIS D'INSCRIPTION RÉSIDENT Gratuit pour l'utilisation du terrain + 100 \$ pour le dépôt de la clé (remboursable avec le retour de la clé, si délai respecté)
Nom : _____ Adresse : _____ _____ Code postal : _____	FRAIS D'INSCRIPTION NON-RÉSIDENT 60 \$ taxes incluses pour l'utilisation du terrain + 150 \$ pour le dépôt de la clé (remboursable avec le retour de la clé, si délai respecté)
Tél. Résidence : _____ Tél. Cellulaire : _____ Courriel : _____	N° clé : _____

INFORMATION ET RÉGLEMENTATION

1. Ouvert au public.	7. Sur les terrains il est défendu de : <ul style="list-style-type: none"> ○ fumer et de consommer des boissons alcoolisées ; ○ jouer torse nu. La tenue vestimentaire appropriée au tennis est de rigueur; ○ apporter de la nourriture, des contenants de verre, de la gomme. Seules les bouteilles d'eau en plastique sont acceptées; ○ être accompagné d'un animal.
2. Selon les conditions climatiques, la saison d'opération débute le 24 juillet et se termine le 1 ^{er} novembre 2017.	8. Bicyclettes, planches à roulettes ou autres sont interdits en tout temps dans l'aire de jeu.
3. Les terrains sont accessibles de 8 h à 22 h. Les heures d'ouvertures doivent être respectées.	9. Il est important d'être chaussé adéquatement. (Des espadrilles à semelles à crampons ou crevasses profondes peuvent abimer le terrain).
4. La clé ne peut être transférée, cédée ou vendue à quiconque pour quelques raisons que ce soit.	10. Il vous sera possible de vous stationner au CPE de la Petite Loutre situé au 385 Rue Copping dans les cases de stationnement identifiées aux usagers des terrains de tennis. La possession d'une clé ne garantit pas un espace de stationnement et le principe de l'ordre d'arrivée s'applique.
5. La clé doit être retournée au Service du loisir et de la culture au plus tard le 10 novembre. À défaut de respecter ledit délai, le dépôt pour la clé sera encaissé par la Ville.	11. Afin que règne une atmosphère agréable sur l'aire de jeu, nous vous demandons de bien vouloir être courtois envers les autres usagers.
6. Les membres doivent, en tout temps, refermer la porte d'entrée et toujours verrouiller le cadenas.	12. Aucune réclamation, demande, droit ou droit d'action découlant directement ou indirectement de l'utilisation des terrains de tennis municipaux, ne pourra être engagé(e) contre la Ville d'Otterburn Park, ses employés et mandataires. L'utilisation et/ou l'accès aux terrains de tennis sont aux risques et périls de l'utilisateur.

Je, soussigné(e), m'engage à respecter la réglementation portant sur l'utilisation des terrains de tennis municipaux ainsi que les dispositions prévues au présent formulaire

_____ (signature)

_____ (date)